

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC277

présenté par
M. Davi, rapporteur**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	552 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	552 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	552 000	552 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter le montant des crédits alloués à la recherche en sciences humaines et sociales (SHS).

Il est apparu, aux termes des auditions conduites par le rapporteur, que les SHS faisaient l'objet d'un désinvestissement croissant. Pourtant, celles-ci sont essentielles pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre au sein de la société, les anticiper et éclairer la décision publique. Or, le financement de la recherche en sciences humaines et sociales ne représente, dans le PLF pour 2026, que 444 972 030 euros en AE et CP, soit 5,2 % des crédits du programme.

Le montant proposé par le présent amendement permettrait de financer vingt nouveaux contrats doctoraux pour l'année 2026 dans cette discipline.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en AE et CP les crédits de l'action 3 *Recherche duale dans le domaine aérospatial* du programme 191 à hauteur de 552 000 euros, et abonde du même montant l'action 19 *Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales* du programme 172

Le rapporteur invite le Gouvernement à maintenir ces crédits pour ne pas affaiblir les autres programmes de la mission.